



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2011

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :  
le 9 décembre 2011

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 23 décembre 2011

Délibération n° D20110605

DISPOSITIF DE MEDIATION SUR LE PARC PRIVE SOCIAL ET TRES  
SOCIAL : CONVENTION AVEC LE PACT DES DEUX-SEVRES

Accusé de réception de la préfecture en date du mardi  
20 décembre 2011

**Présidente :**

Mme Geneviève GAILLARD, Maire de Niort

**Présents :**

*Adjoints :*

- M. Pascal DUFORESTEL - M. Amaury BREUILLE - M. Jacques TAPIN - M. Jean-Claude SUREAU - M. Christophe POIRIER - M. Nicolas MARJAULT - M. Jean-Louis SIMON - M. Frank MICHEL - M. Alain PIVETEAU - Mme Josiane METAYER - Mme Anne LABBE - Mme Nicole GRAVAT - Mme Chantal BARRE - Mme Pilar BAUDIN - Mme Annie COUTUREAU

*Conseillers :*

- M. Patrick DELAUNAY - M. Michel GENDREAU - M. Denis THOMMEROT - M. Hüseyin YILDIZ - M. Gérard ZABATTA - M. Marc THEBAULT - M. Jérôme BALOGE - M. Aurélien MANSART - M. Emmanuel GROLLEAU - Mme Annick DEFAYE - Mme Nicole IZORE - Mme Julie BIRET - Mme Sylvette RIMBAUD - Mme Dominique BOUTIN-GARCIA - Mme Jacqueline LEFEBVRE - Mme Elisabeth BEAUVAIS - Mme Rose-Marie NIETO - Mme Virginie LEONARD

**Secrétaire de séance :** Mme Chantal BARRE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

- Nathalie SEGUIN donne pouvoir à Nicolas MARJAULT
- Delphine PAGE donne pouvoir à Patrick DELAUNAY
- Jean-Pierre GAILLARD donne pouvoir à Pascal DUFORESTEL
- Alain BAUDIN donne pouvoir à Sylvette RIMBAUD

**Excusés :**

*Conseillers :*

- M. Bernard JOURDAIN - M. Guillaume JUIN - M. Michel PAILLEY - Mme Blanche BAMANA - Mme Gaëlle MANGIN - Mme Elsie COLAS - Mme Maryvonne ARDOUIN

**AMERU**

**DISPOSITIF DE MEDIATION SUR LE PARC PRIVE SOCIAL ET TRES SOCIAL : CONVENTION AVEC LE PACT DES DEUX-SEVRES**

Monsieur Frank MICHEL Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente,

Le PACT des Deux-Sèvres assure depuis 2004 la gestion locative des logements "sociaux" et "très sociaux" du parc privé. Cette activité est gérée sous forme de mandat de gestion, via son réseau SIRES Aquitaine Deux-Sèvres, pour le compte de propriétaires privés.

Le PACT des Deux-Sèvres se rémunère pour la gestion comptable et financière par une redevance.

Une participation complémentaire de la Ville de Niort est nécessaire pour que le PACT des Deux-Sèvres assure sa mission de suivi, d'accompagnement et d'assistance aux locataires, qui sont pour la plupart d'entre eux, en grande difficulté sociale.

La précédente convention qui encadrait les conditions d'exercice de cette activité a pris fin le 31 octobre 2011. Elle nécessite d'être reconduite pour 2 années afin de ne pas interrompre le suivi de ménages déjà en cours et d'accueillir de nouveaux ménages nécessitant un suivi lourd et dans la durée. Il est à noter que le service proposé aux propriétaires bailleurs privés par le PACT des Deux-Sèvres est une incitation au conventionnement de logements réhabilités, cohérente avec les objectifs de l'OPAH RU.

Sur la base du bilan d'activité de cette convention et du bilan annuel rendu en octobre 2011, il vous est proposé de reconduire la convention pour une durée de deux ans, selon les conditions suivantes :

- Rémunération du PACT des Deux-Sèvres de 330,93 € par suivi, avec réévaluation annuelle en fonction de l'indice des prix à la consommation,
- Convention signée sur la base de 75 suivis par an,
- Révision annuelle en fonction du nombre de suivis réels,
- Présentation d'un bilan annuel.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention avec le PACT des Deux-Sèvres ;
- autoriser le Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	7

Pour Madame le Maire de Niort  
**Geneviève GAILLARD**  
L'Adjoint délégué

**Signé**

**Frank MICHEL**